



ARRONDISSEMENT DE GAP

Extrait du registre des arrêtés du Maire de la Commune d'EMBRUN

Le Maire de la Commune d'Embrun,

2017. 260

Vu les articles L 126-1, R 123-14 et R 123-22 et R 126-1 du Code de L'Urbanisme,

**MISE A JOUR DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE
D'EMBRUN SUITE A L'APPROBATION
DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS (PPRN)**

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'Embrun approuvé le 28/06/2006, révisé les 20/06/2007 et 02/10/2008, modifié les 02/10/2008 et 5/10/2009, révisé et modifié le 16/06/2010, révisé et modifié le 22/07/2011, modifié le 09/10/2014 et mis à jour les 09/03/2016 et 14/03/2016, mis en révision le 02/07/2015 par délibération n° 2015.98.

Vu l'arrêté préfectoral n° 20032453 du 2 septembre 2003 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de la Commune d'EMBRUN,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-355-17 du 21 décembre 2006 prescrivant la modification du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de la Commune d'Embrun,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013337 en date du 3 décembre 2013 portant approbation de la modification du Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune d'Embrun,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-330-6 en date du 26 novembre 2015 prescrivant la mise à l'enquête publique de la modification du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de la commune d'Embrun, laquelle enquête publique s'est déroulée du 1^{er} février 2016 au 04 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2017-0414-002 en date du 14 avril 2017 portant approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune d'Embrun,

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Embrun est mis à jour à la date du présent arrêté

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- En mairie, Place Barthelon,
- Sur le site de la ville d'Embrun,
- Sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes,
-

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise :
A Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,

Embrun, le 14 juin 2017

Le Maire,

Chantal EYMEOD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20170614-AR2017-260-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2017